



Groupe politique local indépendant

A Nogent sur Marne le 18 mai 2011

Lettre ouverte aux parents de la crèche « le jardin des lutins » et aux riverains suite au courrier du Maire concernant les antennes-relais de téléphonie mobile

Cher(e) Nogentais(e),

J'assume pleinement le choix de vous avoir écrit précédemment et diffusé un tract pour vous informer d'une situation que la majorité d'entre vous ignorait. Ce sujet de santé publique et de santé environnementale, et qui concernent des risques potentiels pour vos très jeunes enfants, méritent mieux que de vaines polémiques et allégations de la part du Maire (son courrier du 11 mai 2011), faussement rassurantes et s'appuyant sur des documents et mesures erronés*..

Comme je l'ai dit lors de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2011 qui a voté l'installation de trois antennes-relais Orange sur le toit de la Mairie (j'ai voté contre), de nombreux Maires ont choisi de faire respecter le principe de précaution et de protéger les riverains et tout particulièrement les enfants.

La Ville de Bordeaux, dirigé par Alain Juppé a pris le 12 février 2010 [un arrêté](#) pour interdire la pose de nouvelles antennes émettrices de radiofréquences près des établissements fréquentés par des enfants. Cet arrêté ayant pour objectif de consolider [l'avis émis en 2009 par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire et Environnementale \(Afsset\)](#).

Plus près de nous la Ville de Saint-Maur des Fossés dans le Val de Marne a elle aussi, depuis 2004, eu recours à des arrêtés pour réglementer strictement et avec succès l'implantation de nouvelles antennes-relais.

De très nombreux élus de toutes formations politiques sont aujourd'hui demandeurs d'une nouvelle réglementation plus contraignante pour les opérateurs. Je fais parti de ces élus qui militent activement pour l'obtenir.

Il existe un risque potentiel pour la santé liée aux ondes d'extrêmement basses fréquences, risque qu'a passé sous silence le Maire y compris pour des seuils bas (0,2 Volt/m) et qui ressort comme indiqué dans la résolution votée le 11 avril 2011 à l'unanimité par la Commission Européenne de l'Environnement dans son article 4 :

« ...les extrêmement basses fréquences, les lignes électriques ou certaines ondes à haute fréquence utilisées dans le domaine des radars, de la télécommunication et de la téléphonie mobile, semblent avoir des effets biologiques non thermiques potentiels plus ou moins nocifs sur les plantes, les insectes et les animaux, ainsi que sur l'organisme humain même en cas d'exposition à des niveaux inférieurs aux seuils officiels. »

Et dans son article 5 les députés Européens ajoutent :

*« Concernant les normes ou les seuils relatifs aux émissions des champs électromagnétiques de tout type et de toute fréquence, l'Assemblée préconise l'application du principe «ALARA» (as low as reasonably achievable), c'est-à-dire du niveau le plus faible raisonnablement possible, prenant en compte non seulement les effets dit thermiques, mais aussi les effets athermiques ou biologiques des émissions ou rayonnements de champs électromagnétiques. De plus, le principe de précaution devrait s'appliquer lorsque l'évaluation scientifique ne permet pas de déterminer le risque avec suffisamment de certitude. D'autant que, compte tenu de l'exposition croissante des populations – **notamment des groupes les plus vulnérables comme les jeunes et les enfants** –, **le coût économique et humain de l'inaction pourrait être très élevé si les avertissements précoces sont négligés.** »*

La position de l'AFSSET, des avis de médecins, de scientifiques ou la résolution de la commission Européenne, entre autres, donnent la possibilité à tous de se forger une idée précise de la connaissance actuelle des risques potentiels pour la santé des enfants et des riverains exposés aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile.

Pour toutes ces raisons il me semble urgent que vous vous mobilisiez afin de demander au Maire:

- de renoncer à ce projet d'implanter trois nouvelles antennes-relais Orange sur le toit de la Mairie
- de revoir le bail avec SFR pour que les antennes-relais diffusant vers la crèche et le jardin d'enfants soit modifiées

Je me tiens à la disposition des parents et des riverains pour toute réunion publique contradictoire que vous souhaiteriez organiser.

Bien à vous,

Marc Arazi
Conseiller Municipal
Président de Nogent c'est maintenant !

*exemple entre autres au 12 rue de Coulmiers les mesures effectuées en février 2011 et visibles sur cartoradio.fr montrent un seuil global de 2,5276Volt/m et non 1,09 Volt/m

contact

Marc ARAZI

Président de Nogent c'est maintenant !
Conseiller Municipal de Nogent-sur-Marne

www.nogentcestmaintenant.fr

www.arazi.fr

contact@nogentcestmaintenant.fr

06 73 41 77 69

Permanence le samedi
matin sur rendez-vous.